

Atelier pratique sur la collaboration interdisciplinaire

Cours d'externat en médecine communautaire, Faculté de médecine, Université de Montréal

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Améliorer le savoir :

Les étudiants auront une meilleure connaissance :

- du contexte légal dans lequel s'inscrit le partage des champs d'exercice professionnels dans le domaine de la santé, notamment de la loi 90¹;
- des activités professionnelles réservées à chacun des professionnels de la santé et celles partageables entre les divers professionnels.

Améliorer le savoir faire :

Les étudiants seront en mesure de :

- identifier les situations où la collaboration interdisciplinaire est particulièrement pertinente;
- rédiger une ordonnance collective;
- élaborer un plan d'intervention interdisciplinaire lors d'un congé d'un patient hospitalisé;
- élaborer un partage des activités professionnelles dans des situations cliniques données :
 - o suivi des patients diabétiques à l'intérieur d'un groupe de médecins de famille (GMF),
 - o suivi des patients hypertendus à l'intérieur d'un groupe de médecins de famille (GMF),
 - o suivi des patients en cliniques externes spécialisées.

¹ Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé

Améliorer le savoir être :

- Les étudiants auront été amenés à réfléchir sur les attitudes favorisant la collaboration interdisciplinaire.
- Les étudiants auront été sensibilisés à la nécessité d'une pratique en collaboration pour une prise en charge efficiente et globale des patients aux prises avec des problèmes de santé complexes.
- Les étudiants seront à même de concevoir qu'ils peuvent organiser leur pratique médicale de manière à favoriser la collaboration interdisciplinaire.

ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Les étudiants réalisent, en petite équipe, l'un des travaux suivants :

1. Rédiger une ordonnance collective telle que définie dans la loi 90 impliquant une équipe médicale et un autre groupe professionnel;
2. Élaborer un guide de suivi systématique des patients hypertendus consultant dans un GMF en partageant les activités professionnelles entre médecins et infirmières;
3. Élaborer un guide de suivi systématique des patients diabétiques consultant dans un GMF en partageant les activités professionnelles entre médecins, infirmières et pharmaciens;
4. Concevoir le partage des activités professionnelles entre les professionnels concernés à l'intérieur d'une clinique externe de soins spécialisés;
5. Planifier le congé d'un patient hospitalisé suivi par une équipe composée de plusieurs professionnels en précisant le rôle de chacun dans les soins en milieu hospitalier et pour assurer la continuité des soins lors du retour du patient à domicile.

Chaque équipe présente son travail aux collègues lors d'une plénière en grand groupe à laquelle participent des experts, médecins et infirmière, dans le domaine de la collaboration interdisciplinaire. Ces experts témoignent de leur expérience concrète en matière de collaboration interdisciplinaire.

Andrée Gilbert, MD, CCMF, MSc

Coresponsable de l'externat en médecine communautaire

a.gilbert@umontreal.ca